



## Crédit à la consommation personne vulnérable

Par **carojhl**, le **22/09/2019** à **22:15**

Bonsoir,

Mon papa atteint de la maladie de PArkinson, a contracté de nombreux crédits à la consommation , plutôt des réserves d'argent pour être exacte. Lors des faits il n'était plus en pleine possession de ses moyens, puisque sa pathologie évolue très rapidement et que l'on parle de démence parkinsonnienne entraînant chez lui des atteintes cognitives. Il se retrouve surendetté avec des prêts auprès de xxxxxxx, xxxxxx, xxxxxx... Sa retraite ne lui permet plus de subvenir aux besoins du couple, ma maman son épouse n'était au courant de rien et est à 67 ans dan s l'obligation de continuer à travailler. Que pouvons nous entamer comme action? VOus remercian tpar avance pour votre réponse, Cordialement, Caroline

Par **Visiteur**, le **22/09/2019** à **23:29**

Bonjour

Je vous conseille d'une part de voir avec le médecin pour une ouverture de dossier de mise sous tutelle ou curatelle renforcée et d'autre part, vous renseigner sur la possibilité de déposer un dossier de surendettement.

Par **P.M.**, le **23/09/2019** à **09:10**

Bonjour,

Il faudrait savoir dans quelles conditions ces crédits ont été souscrits et notamment si c'est à distance...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs voire d'un avocat spécialiste...